

DECISION DU
Portant attribution du marché n°2024-01
d'acquisition de 4 véhicules légers
dont 2 essence avec contrats d'entretien à la
société GUEUDET et 2 électriques à la société OPL
BYMYCAR

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 2020-05-51 du 12 novembre 2020, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services,
Vu la délibération n° 2024-01-08 du 25 janvier 2024, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion a décidé de lancer un marché d'acquisition de véhicules,
Vu le procès-verbal de la commission des marchés du 26 mars 2024.

DECIDE

Article 1 : Le marché n° 2024-01, d'acquisition de 4 véhicules légers dont 2 essence avec contrats d'entretien pour le lot 1 et 2 électrique pour le lot 2 est attribué :

- Pour le lot 1, à la société GUEUDET ALLIANCE HAUTE SAVOIE
- Pour le lot 2, à la société OPL BYMYCAR.

Article 2 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

Article 3 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 26 mars 2024

Le Président du CDG 74,



Antoine de MENTHON



CENTRE
DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA
HAUTE SAVOIE